



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le six septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **27 août 2013**

Date d'affichage : **27 août 2013**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **14**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Jacques PRADELLE, Josianne SAUVAJON, Bruno BOITEUX, Sandrine GUIMBAUD, Martine COLDEPIN, Anne BERTO, Sandrine COTTE, Bruno GRAS-TACHON, Michel FRAISSE, Nicole MUCCHIELLI, Juliette GOMEZ.**

Était absent excusé : **Jérôme MAISONNEUVE**

Était absent : **Gilles DREVETON.**

Nicole MUCCHIELLI a été désignée secrétaire de séance.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 FINANCES ET PERSONNEL

I.1.1 Ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € Taux d'intérêt : *T4M + marge de 2 %* Durée de **1 AN**

I.1.2 DM n° 2 Budget Général

Investissement

Libellés	Opération	Article	DEPENSES		RECETTES
			Augmentation	Diminution	Augmentation
Régularisation CESSIONS GRATUITES	237	2111	10 000,00		
Travaux complémentaire CLSH	279	2181	19 000,00		
Travaux Aménagement Village Curson	284	2315	631 969,29		
Travaux Aménagement Village Chanos	285	2315	263 600,00		
Dotation Patrimoine		1323			266 872,00
Réserve Parlementaire		1321			30 000,00
Fonds de concours CCPH		13241			129 000,00
Subvention SMDC		13258			50 000,00
Amendes de Police		1342			102 950,00
Emprunt Relais FC TVA (15.482%)		16412			138 100,00
Participation sur exutoire eaux pluviales		1328			200 000,00
FCTVA2012		10222			5 778,46
TLE		10223			1 868,83
			924 569,29	0,00	924 569,29

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la délibération modificative n° 2 du Budget Général.

I.1.3 DM n° 1 – Budget assainissement

INVESTISSEMENT

Libellés	Opération	Article	Dépenses		Recettes	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Immobilisations en cours	106	2315		322 475,00		
Subventions d'équipement		131				180 268,00
Fonds de concours		131				70 000,00
Subventions d'équipement		1312				50 000,00
Amélioration traitement lagunage	102	2158	23 640,00			
Dépenses imprévues		020	3 295,00			
Subventions d'équipement		131			4 728,00	
TOTAL			26 935,00	322 475,00	4 728,00	300 268,00
			295 540,00		295 540,00	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la délibération modificative n° 1 du Budget Assainissement.

I.1.4 Instauration de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)

Monsieur le Maire suggère d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique, conformément à la proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 29/08 en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout (PRE)

- De fixer la PAC pour les constructions nouvelles à : **2 500€** par appartement.
- De fixer la PAC pour les constructions existantes à : **1 250€** par appartement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'instaurer la participation pour l'assainissement collectif à partir du 1^{er} octobre 2013.

I.1.5 Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

I.1.6 Demande d'exonération de pénalités de Monsieur LE PARC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en date du 21 août 2013 nous avons reçu un courrier de Monsieur LE PARC concernant sa demande de révision des majorations et intérêts de retards au titre de la taxe d'urbanisme qu'il a reçu de la part de la Direction Générale des Finances Publiques.

Résultats du vote : **POUR : 1** **CONTRE : 8** **ABSTENTION : 3**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents de rejeter la demande de Monsieur LE PARC pour la part communale des pénalités de retard à la somme de 315 euros

I.1.7 Convention de règlement des cotisations d'assurances avec SOFCAP SOFCAH (Groupe Sofaxis) - pour mise en place des règlements des cotisations et prestations d'assurance par prélèvement et virement automatique SEPA)

Monsieur Le Maire expose que conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, SOFCAP et SOFCAH prévoient, en tant que créanciers, la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA (Single Euro Payments Aéra/Espace unique de paiement en euros) à compter du 15 novembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que Monsieur le Maire signe la convention.

I.1.8 Convention d'adhésion pour le risque de prévoyance souscrit par le CDG 26

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide pas manque d'éléments de ne pas délibérer pour le moment.

I.2 BATIMENTS ET TERRAINS

I.2.1 Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attendre décembre 2014 car l'obligation de la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillants des enfants de moins de 6 ans ne sera effectif qu'à partir du 1^{er} janvier 2015.

I.3 VOIES ET RESEAUX

I.3.1 Ouverture du programme des travaux village de CURSON.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibérations successives n° 2010/19 du 1^{er} mars 2010, n° 2011-48 du 30 juin 2011 et n° 2012-52 du 28 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude puis un projet d'aménagement et de requalification de la route départementale 532. Un programme général de ces travaux a été prévu sous maîtrise d'œuvre du cabinet SEDIC et maîtrise d'ouvrage communale. Diverses options ont été présentées aux Elus Municipaux, notamment pour le choix de revêtement des surfaces. Cette opération fait apparaître un montant hors taxes de 528 402.42 €, soit **631 969,29** euros, taxes, honoraires et imprévues inclus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider ce programme en vue d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme, au titre de la dotation patrimoine et grands travaux.

I.3.2 Ouverture du programme des travaux village de CHANOS.

Monsieur Le Maire rappelle que la commission des bâtiments et terrains communaux a préconisé des travaux d'aménagement village de CHANOS, notamment aux abords de l'Eglise Saint MARTIN, salle des Fêtes Jean SAUVAJON et salle des Associations.

Une étude a été confiée au cabinet SEDIC sis place du Champ de Mars à 26400 GRANE.

L'ensemble des travaux s'élève à un montant de 220 401.34 € hors taxes soit **263 600 €** taxes, honoraires et imprévues inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider ce programme en vue d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme, au titre de la dotation patrimoine et grands travaux.

I.3.3 Approbation des statuts d'Energie SDED et désignation des représentants de la commune

En conséquence, et conformément à l'article 61-1 de la loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, le Comité syndical d'Energie SDED, réuni le 14 juin 2013, a décidé, à l'unanimité, de modifier les statuts du Syndicat et plus précisément, l'article 5 Chapitre 1 sous chapitre 1, définissant le mode d'élection des délégués au Comité syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de nommer **Monsieur Serge BLACHE** et **Monsieur Michel FRAISSE** en qualité d'Electeurs au sein du « Territoire Rural de l'Energie (TRE) TAIN L'HERMITAGE ».

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Point sur la rentrée scolaire et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

CLASSE N°1 : PS-MS (26 élèves)

- Répartition : 12 PS
14 MS
- Enseignantes : Madame BAUDE Sylvie – Directrice
Madame MISSEMER Violaine (1/4 décharge le lundi)
- ATSEM : Madame GUICHARD Béatrice

CLASSE N°2 : GS-CP (20 élèves)

- Répartition : 13 GS
7 CP
- Enseignant : Monsieur Loïc PERRIER
- ATSEM : Madame MARTIN Marie-Agnès (temps partiel)

CLASSE N°3 : CP-CE1 (21 élèves)

- Répartition : 7 CP
14 CE1
- Enseignante : Madame GOBERT Angélique

CLASSE N°4 : CE1-CE2 (21 élèves)

- Répartition : 06 CE1
15 CE2
- Enseignante : Madame Florence ENTRESSANGLE

CLASSE N°5 : CM1-CM2 (23 élèves)

- Répartition : 11 CM1
12 CM2
- Enseignantes : Madame Lydia CHARLES
Madame VANET Stéphanie (1/4 décharge le lundi)

EFFECTIF TOTAL : 111 élèves

Pour mémoire : 112 élèves au 04/09/2012

78 % des enfants scolarisés sont inscrits aux activités périscolaires. Les activités se mettent progressivement en place tant au niveau matériel qu'au niveau des locaux.

II.2 Réunion publique du 12 septembre à 19 heures.

II.3 PPRI

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu dressé par le commissaire enquêteur. Ce dernier a émis un avis favorable. Le compte rendu est joint au présent document.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013
A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par nous,
Le 11 septembre 2013,

**Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON**